

« JARDINS ET BALCONS EN FÊTE »
Concours organisé par la Commune de Sorgues

RÈGLEMENT 2014



ARTICLE N° 1 La Commune de Sorgues organise un Concours Communal intitulé «Jardins et Balcons en Fête» ouvert à tous les Sorguais.

ARTICLE N° 2 Les inscriptions auront lieu au Pôle Secrétariat des Services Techniques ☎ 04 90 39 71 36 du Lundi 7 Avril au Vendredi 30 Mai 2014 inclus.

ARTICLE N° 3 Le jury sera présidé par Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire de la Ville de Sorgues, assisté de Madame Sylviane FERRARO, Adjointe Déléguée au Patrimoine Neuf et Ancien, Assainissement, Cadre de Vie, de Madame Mireille PEREZ, Conseillère Municipale, Déléguée au fleurissement, de Madame Monique Jamet Lubin, y participeront également des personnes du milieu professionnel.
Il se réunira après la clôture du concours pour sélectionner les gagnants, sa décision sera sans appel.

ARTICLE N° 4 Un palmarès sera établi et communiqué lors de la remise des récompenses.

ARTICLE N° 5 Les participants devront être présents à leur domicile, les Jeudi 5 et Vendredi 6 Juin après-midis, jours de passage du jury.
Dans le cas où un participant serait absent ces jours là, il devra impérativement prévenir le Secrétariat au 04 90 39 71 36 afin de convenir d'un rendez-vous.

ARTICLE N° 6 Les catégories concourues seront les suivantes : Balcons - Jardins - Potagers - Résidences Fleuries.

Les critères de jugement ont été définis comme suit :

✓ **1 - Catégorie « Balcons »** (plate forme sur façade entourée de balustrade)

Balconnières uniquement

Entretien général

Minimum de quatre plants fleuris

Respect de l'harmonie

✓ **2 - Catégorie « Jardins »**

Diversité du matériel végétal et des matériaux utilisés

Entretien général

Respect de l'harmonie avec la maison

✓ **3 - Catégorie « Potagers »**

Entretien général (propreté, disposition)

Diversité des cultures

Respect environnemental (récupération d'eau, compostage, utilisation de produits bio)

✓ **4 - Catégorie « Résidences fleuries »**

Entretien général

Diversité des plantations

Quantité de balcons fleuris

• A noter que les participants intéressés, pourront concourir pour plusieurs catégories.

Un panneau indiquant leur participation au concours leur sera fourni et devra être apposé près de leur domicile, sur une clôture ou à proximité de l'entrée.

ARTICLE N°7

La remise des récompenses pour les gagnants des 4 catégories, se déroulera le

Vendredi 13 Juin 2014 à 18 heures, dans les jardins du Château de Brantes.

Des animations seront proposées et ouvertes à tous les visiteurs à partir de 16 heures.

Rappel des récompenses

Pour les 4 catégories concourues → Balcons - Jardins – Potagers - Résidences Fleuries :

1^{er} Prix → 100 €

2^{ème} Prix → 80 €

3^{ème} Prix → 70 €

4^{ème} Prix → 50 €

5^{ème} Prix → 30 €

Pour tous les autres participants, un bon d'achat de 10 € sera remis.

ARTICLE N° 8

La participation au concours implique la pleine acceptation de ce règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié voire annulé.

Fait à Sorgues, le 7 Avril 2014